



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Seniors Masculins

N° 02
31 Août 2021

En visio Alain Le Viol, Président
Georges Le Glédic, Daniel Moulet
Assiste Sébastien Duret, Directeur Administratif

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 02 des 10 et 24 août 2021 sans réserve.

2. Seniors D4 Masculins

La Commission prend connaissance du retrait dans le groupe B du FC Brière St Joachim 4 (560489).

Au regard des dispositions prises précédemment et pour respecter l'équité, le groupe A passe de 11 à 10 équipes, l'équipe du FC La Chapelle des Marais 4 est déplacée dans le groupe B pour revenir à 10 équipes suite au retrait du FC Brière St Joachim.

Tableau accessions-promotions

La Commission actualise le tableau des accessions-promotions entre Départemental 4 et Départemental 5. Le tableau figure en annexe.

3. Seniors D5 Masculins

La Commission fait un point sur les engagements en D5 Masculins :

Nouveaux engagements

St Vincent LUSTVI 3 (549082)
AC Basse Goulaine 4 (520085)

Retraits

ES Landaise 3 (520437)
FC Bourgneuf 3 (554096)
US Loire et Divatte 4 (545553)
St Mars de Coutais 2 (513856)
US Vay 3 (518484)
Donges FC 4 (548648)
Etoile de Clisson 4 (502448)
US Varades 4 (541371)
Etoile du Don Moisdon Meilleraye 3 (520139) (création d'une entente)
Nantes CCS St Félix 3 (510653) création d'une entente)

Créations d'entente

D5 : Nantes Panafricaine (541583)/Nantes CCS St Félix (510653)
D5 : Les Jeunes d'Erbray (520446)/Etoile du Don Moisdon Meilleraye (520139)

La Commission procède à la réorganisation des 10 groupes qui seront composés au maximum de 10 équipes. Ces modifications entraînent une modification des groupes initialement constitués.

4. Foot Entreprise

Demandes de rétrogradation

- SF Treillières 1
- Nantes St Félix 1

En conséquence, la Commission a sollicité plusieurs équipes en repêchage au regard des classements 2019-2020. Seule l'AS Leclerc Saint-Herblain accepte de participer en D1. Le groupe sera composé uniquement de 7 équipes pour cette saison.

Reprise d'activité

- GFI Sport Team La Chapelle/Erdre

Transfert de droits sportifs

- Manpower CE Om. => FC La Montagne

Non réengagement

- SF Treillières 2

Point sur les engagements

- D1 : 7 équipes (1 groupe unique en matchs aller-retour)
- D2 : 19 équipes (1 groupe de 10 équipes et 1 groupe de 9 équipes en matchs aller simple en première phase)

Calendrier

La Commission établit le calendrier des rencontres en tenant compte des desideratas reçus.

A l'issue de la première phase de D2, la commission établira un groupe de 10 équipes en D2, et 1 groupe de 9 équipes en D3.

Tableau accessions-promotions

La Commission établit le tableau des accessions-promotions à l'issue de la 1^{re} phase pour le championnat de D2 et à l'issue de la saison pour l'ensemble des divisions.

Le tableau figure en annexe.

Coupe Nationale Foot Entreprise

10 clubs de Loire-Atlantique sont engagés. Le premier tour est fixé le 4 octobre, le 2^e tour le 18 octobre. Le tirage au sort aura lieu le mardi 21 septembre à la Ligue de Football des Pays de la Loire.

5. Courriels

@ FC Stéphanois du 30/08/2021

La Commission est au regret de ne pas pouvoir satisfaire la demande de desiderata.

@ Nantes La Panafricaine du 30/08/2021

La Commission a satisfait la demande de concordance de Nantes La Panafricaine. Cependant elle ne peut pas respecter l'alternance avec Nantes Saint-Félix puisque leurs desideratas ne sont pas compatibles avec ceux de Nantes La Panafricaine.

Le Président,
Alain Le Viol



Le Secrétaire de séance,
Georges Le Glédic



Saison 2021/2022

Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors
Art 8.2 Règlements des championnats départementaux - Edition 2

MONTEES & DESCENTES			DESCENTES de LIGUE - R3 -													
	2021/2022	2022/2023	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
D1	4 gr = 40	4 gr = 40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
	Montées en R3		-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
	Descentes de R3		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	Montées de D2		12	11	10	9	8	7	6	6	6	6	6	6	6	6
	Descentes en D2		-8	-8	-8	-8	-8	-8	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15
D2	6 gr = 64	6 gr = 60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
	Montées en D1		-12	-11	-10	-9	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	Descentes de D1		8	8	8	8	8	8	8	9	10	11	12	13	14	15
	Montées de D3		18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	9	9	9	9
	Descentes en D3		-18	-18	-18	-18	-18	-18	-18	-18	-18	-18	-19	-20	-21	-22
D3	9 gr = 94	9 gr = 90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90
	Montées en D2		-18	-17	-16	-15	-14	-13	-12	-11	-10	-9	-9	-9	-9	-9
	Descentes de D2		18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	19	20	21	22
	Montées de D4		20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	10	10	10
	Descentes en D4		-24	-24	-24	-24	-24	-24	-24	-24	-24	-24	-24	-25	-26	-27
D4	10 gr = 100	10 gr = 100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	Montées en D3		-20	-19	-18	-17	-16	-15	-14	-13	-12	-11	-10	-10	-10	-10
	Descentes de D3		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	25	26	27
	Montées de D5		20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	10	10	10
	Descentes en D5		-24	-24	-24	-24	-24	-24	-24	-24	-24	-24	-24	-25	-26	-27
D5	10 gr = 104	x groupes														
	Montées en D4		-20	-19	-18	-17	-16	-15	-14	-13	-12	-11	-10	-10	-10	-10
	Descentes de D4		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	25	26	27

Saison 2021/2022

Commission Départementale de Gestion des
Compétitions Seniors Masculins
Football Entreprise - Edition 1

MONTEES & DESCENTES

	2021/2022		2021/2022	2022/2023	
	Phase 1		Phase 2		
D1	1 gr = 7			1 gr = 8	8
				Montées de D2	2
				Descente en D2	1
D2	2 gr = 9+10	19	1 gr = 10	1 gr = 9	9
				Montées en D1	2
	Maintien phase 2	10		Descente de D1	1
				Montées de D3	2
	Descentes en D3	-9		Descentes en D3	2
D3		0	1 gr = 9	1 gr = 9	9
				Montées en D2	-2
				Descentes de D2	2